Mensonges du « roman national-républicain »

Olivier Le Cour Grandmaison, *La fabrique du roman national-républicain*, Paris : Éditions Amsterdam, 2025, 304 pages.

À une époque où l'on clame de tous bords le besoin d'« unité de la nation », ressort le besoin de propager un « récit national » approprié à ce but. Or, un tel récit, la France en possède déjà un, forgé par la IIIe République, qualifié de « roman-national-républicain ». Qu'est-ce qui a suscité ledit « roman » ? Et quels sont ses caractères et sa fonction ? Voilà les questions auxquelles cherche à répondre le politiste et historien Olivier Le Cour Grandmaison qui étudie, depuis trente ans, l'idéologie et la politique de la IIIe République, en particulier dans son rapport avec l'Empire colonial.

Aux origines, un « amas de désastres » : la défaite de Sedan, la Commune de Paris qui succède à l'insurrection ouvrière de 1848, sans parler de la révolte d'El-Moqrani en Algérie. Le philosophe Ernest Renan appelle en 1871 à une « une réforme intellectuelle et morale » pour dépasser les divisions qui mettent la société en péril. Le réarmement mental de la France exige de reconnaître avec lui que « la régénération des races inférieures ou abâtardies par les races supérieures est dans l'ordre providentiel de l'humanité », et que « la colonisation en grand est une nécessité politique tout à fait de premier ordre. Une nation qui ne colonise pas est irrévocablement vouée au socialisme, à la guerre du riche et du pauvre » (p. 40). Le diagnostic est établi et le remède indiqué : écarter la guerre sociale par la colonisation, ce qui permet en outre de fourbir les armes de la revanche contre l'Allemagne « qui nous a volé l'Alsace-Moselle » et se hisser, dans le concert des nations, à la hauteur de la Grande-Bretagne qui s'est déjà taillé un immense empire mondial. On sait que Jules Ferry fut sensible à cet appel, conforté par l'économiste Paul Leroy-Beaulieu. Son discours à l'Assemblée nationale de 1885, sur le « devoir de civilisation » des « races supérieures » sur les « races inférieures », est resté célèbre comme la critique féroce qu'en fit George Clémenceau :

« Civilisation ? C'est vite dit ! ». Jules Ferry est suivi par la grande masse des élites républicaines, mais c'est peut-être lui qui symbolise le mieux cet effort.

Caractères du « roman national-républicain »

Comment se présente le « roman national-républicain » ? Comme « une somme bigarrée de fabulations diverses qui puisent dans un passé fantasmé et des traditions inventées un éclat prétendument remarquable » (p. 302). Cela paraît sévère mais c'est pourtant vrai. Il fallait déjà à l'époque, bien avant François Furet, « terminer la Révolution », et effacer de la mémoire des « classes dangereuses » le souvenir de leur révolution, la révolution populaire du 12 août 1792 pour ne garder que celle, libérale du 14 juillet 1789, et sauter à Thermidor, continué par le Consulat et l'Empire. Les tenants du « roman national-républicain » ont largement mis à contribution les historiens de l'époque précédente comme Jules Michelet, déjà hanté par le déclin de la France…, pour vanter la République qui a libéré les esclaves en 1848, mais en biffant le décret d'abolition de l'esclavage du 4 février 1794 et son rétablissement le 20 mai 1802 par Bonaparte. Il fallait bien arracher le peuple turbulent à l'illusion de la « Sociale » pour cantonner son effervescence et éteindre sa violence dans l'exercice exclusif du « droit de vote », maintenant que son caractère inoffensif avait été révélé par la IIe République et le Second Empire. On pouvait bien lui octroyer la loi de 1881 sur la liberté de la presse, d'ailleurs vite rognée par les lois de 1833-1894, justifiées pour combattre les attentats anarchistes, lois qualifiées de « scélérates » par Francis de Pressensé, un des fondateurs en 1898 de la Ligue des droits de l'homme, Jean Jaurès et Léon Blum. On pouvait aussi concéder en 1884 la liberté syndicale dont la contrepartie était l'obligation de déclarer les dirigeants à la police, ce qui retarda l'acceptation de la CGT qui ne se fit qu'en 1895 et plus généralement en 1901 la liberté d'association avec la même contrepartie.

Faire de la colonisation un élément de la civilisation fut une rengaine de l'époque coloniale : on oublie trop souvent qu'un de ses chantres fut l'auteur des *Misérables* (p. 43), écouté dans la nation bien au-delà du

cercle des élites républicaines. Mais les sommets de l'autosuggestion humanitaire ont rarement été atteints avec le déni satisfait des réalités aveuglantes d'un Albert Sarraut, plusieurs fois ministre des colonies dans les années 1920 et 1930, que l'on peut paraphraser ainsi : la colonisation anglaise fut mue par le besoin exclusif d'exploiter territoires et hommes, la plus grande richesse et le plus grand privilège que l'histoire a octroyés à la « fille aînée » non plus de l'Église mais de l'Universel, réside dans la rencontre des peuples que, dans son immense désintéressement, elle a uniquement cherché à élever à la civilisation. Et de s'écrier : la colonisation française « a fait désormais la découverte la plus haute : l'Homme ! […], notre parent, le frère de couleur ! (p. 244).

Cette France exceptionnelle dont nous parlons, c'est celle des Lumières, mais de Lumières qui, ayant effacé les Newton et les Hobbes, les Kant et les Hegel, sont devenues une spécificité purement française, un trésor que la France a donné en cadeau au Monde « les droits de l'Homme » que nul autre pays n'aurait pu soupçonner de recevoir un jour… Même le philosophe Henri Bergson a entonné ce refrain. L'incomparable beauté de sa philosophie, fondée sur la raison, la rigueur, la précision et la délicatesse de la pensée, n'est possible que grâce au génie de la langue française, objet d'un discours apologétique qui lui assigne toutes les valeurs de l'Universel dont elle serait la manifestation pure, ce qui expliquerait l'admiration du monde entier. Olivier Le Cour Grandmaison prend son temps à juste raison pour stigmatiser ce discours présomptueux.

L'École, propagatrice du « roman national-républicain »

Tout cet arsenal idéologique, il fallait le faire adopter par les « élites républicaines », notamment grâce à l'Enseignement supérieur, que son directeur, l'archéologue Albert Dumont, veut mettre à la hauteur de celui que s'est donné l'Allemagne. Il fallait aussi le répandre dans l'École primaire où institutrices et instituteurs avaient pour tâche de faire « aimer la France ». Les hussards noirs s'y sont attaché avec ardeur et efficacité de la fin du XIXe siècle au milieu du XXe. Ils furent guidés, à la direction de l'Enseignement primaire, par le philosophe et

pédagogue Ferdinand Buisson, à qui le sociologue Charles Durkheim donnera toutes les justifications de la pensée sociologique dans son *Nouveau dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire* de 1904. Et ils furent accompagnés, dans les salles de classe elles-mêmes, par les manuels d'Ernest Lavisse puis d'Albert Mallet et Jules Isaac, et par le succès fabuleux du *Tour de France de deux enfants* de Giordano Bruno, nom de plume d'Augustine Fouillée-Tuilerie. C'est ainsi que, sous le prétexte invoqué d'apporter aux enfants l'« esprit critique » des Lumières, il s'agissait, à son rebours exact, de les édifier, de leur « apprendre à obéir », de « fabriquer » de « bons petits Français », de « bons petits-soldats » prêts à mourir sur la ligne bleue des Vosges. Ajoutons qu'à l'instar de Michelet, ces manuels scolaires ont étendu le « roman national » à l'histoire entière de la France, plaçant Charlemagne, la Pucelle d'Orléans, Colbert et Napoléon sous l'égide bienveillante de la République… Tout cela a finalement pas mal fonctionné, malgré les mises en garde d'un Julien Benda criant à « la trahison des clercs » ou d'un Paul Nisan s'en prenant aux « chiens de garde ».

Ces manuels font naturellement la pédagogie de la hiérarchie des races, plaçant les Noirs en bas de l'échelle. Notons comme une curiosité à mettre au cabinet des merveilles coloniales le regard sur la « femme arabe » (pp. 115-116). Présentée comme ignorant toute pudeur, se livrant au premier venu, elle ne fait qu'assumer le cliché de sensualité et d'hypersexualité que l'anthropologie coloniale prêtait alors aux peuples destinés à être conquis pour les rapprocher de la bestialité et de l'animalité : c'est à travers le même stéréotype que les conquérants Yankees voyaient en 1898 aux Cubains pour justifier leur asservissement et leur « éducation ». L'idée actuellement propagée que la « femme arabe » soit radicalement différente, notamment avec l'excès de pudeur qui lui est prêté par le port du voile, montre que les portraits des colonisés ne sont pas des portraits réels mais purement arbitraires et fantasmés, faits pour correspondre aux besoins du colonisateur, et rabaisser, de dévaloriser les colonisés qui changent avec les époques…

Le roman national-républicain présente une véritable « exception française » qui possède un caractère quasiment miraculeux : il « immunise » en effet la société contre les maux du racisme induit par

l'esclavage et la domination coloniale, et ceux de l'infériorité institutionnelle des femmes par le Code civil de 1804 qui, déjà privées de leurs droits politiques, les frappaient d'« incapacité d'exercice » de leurs droits civils au profit de leur père, puis de leur mari. Un bel exemple d'accaparement indu des gloires républicaines fut l'invocation par le politiste André Siegfried de l'Art. 120 de la Constitution de l'an II, selon lequel « le peuple français […] donne asile aux étrangers bannis de leur patrie pour cause de la liberté » (cité p. 134). Il est piquant que l'on aille chercher pour la bonne cause une constitution dénoncée comme affreusement jacobine et que l'on s'attache pour cela à cacher aux yeux du peuple. Il est aussi piquant que l'on puisse vanter aujourd'hui ce caractère du « génie politique français » prétendument pétri de bienveillance universaliste, quand la France est devenue un des pays d'Europe qui ouvre le moins la porte du droit d'asile…

Une fiction toujours active

Il ne faudrait pas croire que ce « roman national-républicain » qui met la « France » en haut de la civilisation et fait d'elle un serviteur dévoué et sans tache de l'humanité, se serait évanoui avec la fin de la IIIe République, ni même celle de la IVe, et de l'Empire colonial. En 1985, paraît sous la direction d'un notable de la Ve République, Pierre Nora, une somme intitulée *Lieux de mémoire* qui met au goût du jour ses grandes lignes, réduisant l'histoire de l'empire colonial à la portion congrue, avec une étonnante contribution de l'histoire de la colonisation de l'Algérie, Charles-Robert Ageron qui oublie les zoos humains quand il parle de l'Exposition coloniale de 1931, et dont le panégyrique de l'« exceptionnalité française » en matière coloniale laisse pantois (pp. 246-248). L'année suivante, le haut fonctionnaire et académicien Gabriel de Broglie proclame que « la langue française conduit à l'humanisme », et que « son génie n'est pas l'impérialisme mais la coexistence » (p. 236). Pensons aux commémorations du Code civil. Tandis que lors de son centenaire en 1904, le sénateur et avocat belge Edmond Picard ne craignait pas de faire de sa publication un événement aussi important pour l'humanité que la découverte de l'Amérique par

Christophe Colomb, le juriste et baron du gaullisme Jean-Louis Debré n'hésite pas, lors de son bicentenaire, à ce code comme « l'expression d'un modèle de civilisation », ayant inscrit dans la législation « l'égalité, la liberté individuelle » et, même « la laïcité » (pp. 225-226). Sacré Napoléon ! Outre que son code rogne sur bien des libertés conquises par la Révolution, notamment sur les droits de personnes : la famille, le mariage et le divorce, etc. ; et que l'on n'y trouve rien qui concerne la laïcité – et pour cause : le mot n'apparaît comme substantif qu'après 1870 ! – son succès n'est pas tant une manifestation de ce « génie français » intemporel et invariant, miraculeusement homothétique de l'Universel, que l'expression attendue par les besoins nouveaux d'une société européenne bourgeoise, qui cherche stabilité du début du XIXe siècle, quelque peu aidée, il faut le rappeler, par la force des baïonnettes françaises. Qui ne se souvient pas de la fameuse de la loi du 23 février 2005 qui appelait les enseignants à mettre l'accent sur les prétendus « bienfaits de la colonisation », et qui, après une seine levée de bouclier, ne n'est que partiellement corrigée. On peut aussi penser à la *Déclaration* d'Emmanuel Macron à Villers-Cotterêts du 30 octobre 2023 à l'occasion du 500e anniversaire de l'adoption du français comme langue nationale officielle, ressassant les lieux communs sur son exceptionnalité, sur sa « clarté », sa « précision », sa « concision », etc. (p. 238), qui en font la langue de la Raison et de l'Universel, la langue que « tout le monde admire et nous envie »…

C'est ainsi que « depuis des décennies, des mots fétiches, qui sont aussi des mots écrans, sont employés pour sublimer les égoïsmes cocardiers, les vanités nationales en "missions civilisatrices" et en "passions de l'universel", manifestions éclatantes du "génie français" » (p. 291).

C'est bien son caractère présenté comme ontologiquement « universel » qui fait de la France « le pays le moins raciste du monde », selon l'énoncé de l'ethnologue et psychanalyste Octave Mannoni en 1950 (p. 263). C'est un pays où les conduites racistes et les prétendues « violences policières », pourtant rigidifiées par un long passé anti-ouvrier et colonial, ainsi qu'une longue discrimination masculiniste subie par les femmes, sont considérées, bien au-delà des cercles de la droite politique, comme des conduites « purement individuelles » et

« vraiment marginales ». Et voilà que l'« immunité » inséparable de l'exceptionnalité française se transforme en inversion radicale de la réalité : ce seraient en quelque sorte les gens qui, faisant écho à une « culture woke », et en particulier le mouvement *Me too* et les « islamo-gauchistes » – une espèce qui submergerait l'Université mais qu'il est, à vrai dire, très difficile à cerner – qui cesseraient de « penser universel » et introduiraient dans le Temple de la civilisation française des raisonnements racistes, ultraféministes, etc., attentatoires à l'« unité » et à la « sérénité » de la nation.

L'ouvrage d'Olivier Le Cour Grandmaison se termine par deux requêtes. La première est une invite pressante à regarder la réalité en face, à « démythologiser » la République pour en venir à des conduites plus saines. La seconde rappelle l'Art. 1382 du Code Civil (ancien) selon lequel « Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer ». Une telle « réparation », transposée du domaine civil et individuel au domaine politique et collectif, la France de Clémenceau n'a pas hésité à l'imposer durement à l'Allemagne vaincue, mais elle rechigne à l'appliquer, même de façon minimale au plan moral comme l'y invitait Franz Fanon, aux peuples colonisés et opprimés par elle. Or cette réparation est aussi nécessaire vis-à-vis de toutes les victimes de la « mésestime », dont est fait, selon la définition d'Emmanuel Kant, « par Haine moins de cas qu'il n'est juste » (p. 295), notamment les populations issues des pays anciennement colonisés du Maghreb et d'Afrique subsaharienne, considérées comme Arabes et Noirs, indistinctement victimes d'islamophobie galopante, et soupçonnées de « séparatisme », mais également la moitié féminine du corps social, dont l'égalité proclamée n'est toujours pas complète, et dont les ravageuses violences sexuelles dont elle est l'objet commence seulement à être mesurées.